

MAIRIE DE BRUNIQUEL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MAI 2009

L'an deux mille neuf, le 15 Mai à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de M. MONTET Michel Maire.

Présents : MM MONTET CÔME MERCIER ISSAULAN GRIMAL BASSE SAINTIGNAN-GAGNAIRE TERRANCLE LESCURE BONHOURE-ARMAND DEBAYLES LARRIEU

Absents excusés : Monsieur STEIN Jöel, Monsieur TSCHOCKE Christian et Monsieur TABARLY Marc

Procuration de Monsieur TABARLY donnée à Monsieur MONTET
Madame BONHOURE-ARMAND a été nommée secrétaire de séance.

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE DU RAVELIN

Lors de sa réunion du 15 Janvier 2009, Le Conseil Municipal a adopté une deuxième tranche de travaux estimée à 403 000,00 € HT (comprenant en plus de ceux restant, une partie d'aménagement supplémentaire située devant l'école et la gendarmerie).

Le montant des travaux sur lequel est calculé la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre est donc portée à 663 000,00 € HT.

Le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre est de 72 930,00 € HT soit 87 224,28 € TTC.

Le conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la promenade du Ravelin.
- autorise Monsieur Le Maire à signer cet avenant.

AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE DU RAVELIN 2^{ème} TRANCHE : MISSION DE COORDINATION SPS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que cinq coordonnateurs en matière de Sécurité et Protection de la Santé ont été consultés dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Promenade du Ravelin 2^{ème} tranche.

Les cinq ont envoyé une offre, il s'agit de COVEIS Ingénierie (780 € HT), de l'APAVE (1280 € HT), de la SOCOTEC (1299,20 € HT), Monsieur OLIVOTIO Vincent (1500 € HT) et de Monsieur BATTUT Jean-François (1600 € HT).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de retenir COVEIS Ingénierie de Montauban pour la mission de coordination SPS de l'aménagement de la Promenade du Ravelin 2ème tranche, pour un montant de 780 € HT soit 932,88 € TTC.
- autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat à venir.

TARIFS DES LOYERS CONVENTIONNES : AUGMENTATION AU 1ER JUILLET 2009

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal décide d'appliquer une hausse de 2 % sur le prix des loyers des logements conventionnés à compter du 1^{er} Juillet 2009.

| | |
|------------------------|----------|
| - Maison GARDIA studio | 178,00 € |
| - Maison GARDIA T3 | 265,00 € |
| - Conciergerie T2 | 230,00 € |
| - Conciergerie T3 | 290,00 € |

STOCK DES CHÂTEAUX MODIFICATION DU TARIF DU LIVRE « LE QUERCY »

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de modifier le prix de vente du livre M.S.M Le QUERCY à compter du 1^{er} Juin 2009 :

| | |
|-------------------------|---------|
| - livre M.S.M Le Quercy | 16,00 € |
|-------------------------|---------|

VENTE DE TERRAIN COMMUNAL A M ET MME PELISSIER JEAN-CLAUDE

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la réunion du 3 Mars 2009, lors de laquelle avait été examinée la demande d'achat par Monsieur et Madame PELISSIER Jean-Claude du terrain communal situé section A, entre leur maison et leur gîte rural au hameau de «Gardes», d'une superficie de 6 ares 73 ca, il conviendrait de se prononcer sur cette vente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal :

- décide de vendre à M et Mme PELISSIER Jean-Claude, 673 m² de terrain communal sis au hameau de « Gardes », au prix de 1 € le m².
- dit que les divers frais inhérents à cette vente (géomètre, notaire et autres services éventuels) seront à la charge de l'acquéreur.
- charge Monsieur Le Maire de signer l'acte authentique et tous documents relatifs à cette vente.

CHEMINS PRIS EN CHARGE ET NON PRIS EN CHARGE

Monsieur Le Maire fait connaître au Conseil Municipal que, lors du vote du budget primitif de 2009, l'assemblée départementale a décidé d'accorder une subvention de 8153,00 € pour les travaux d'entretien et de réparation sur la voirie communale prise en charge.

Le service de l'Equipement a dressé un devis quantitatif et estimatif concernant les travaux à exécuter (voirie prise en charge et non prise en charge). Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Oui l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le programme de voirie 2009 et le devis présenté.
- autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces de règlement concernant ces travaux.

DIVERS

Monsieur Jacques MERCIER signale l'insalubrité du lieu de stockage des containers à poubelles situés au pied des Châteaux. Il serait intéressant de prévoir un autre emplacement, et la mise en place d'une signalétique adéquate. Il précise également qu'une réfection des bancs du parc des Châteaux est nécessaire.

Mesdames Chantal GRIMAL et Sylvie DEBAYLES nous informent que le hameau de Saint-Maffre a été fleuri et demandent à Monsieur Le Maire que les cantonniers nettoient les abords du cimetière.

Madame Vanessa BONHOURE-ARMAND propose que pour l'année scolaire 2009/2010, les différentes activités mises en place par le CLAE soient exposées aux Châteaux lors de la Fête des Ecoles.

Madame Danièle ISSAULAN rapporte les missions du projet Natura 2000, en particulier le réaménagement des sentiers de randonnée.

La Commission des travaux prévoit de se réunir le 19 Mai prochain à 19 Heures.